



# Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360  
Tél: 04.70.66.60.77  
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr  
www.valigny.fr

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal

**Du 15 Décembre 2023**

*L'an Deux Mille vingt-trois, le quinze-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS :** *Mmes et Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Dominique GOVIGNON, Francis LEBLANC, Marie MILLERAT-DALDIN, Corinne TIERCE*

**ETAIENT ABSENTES :** *Mmes Manon GAYET et Bernadette HATIT.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *Mme Delphine DESCHAUME.*

**POUVOIRS :**

- *Mme Manon GAYET a donné pouvoir à Mme Marie MILLERAT-DALDIN,*
- *Mme Bernadette HATIT a donné pouvoir à Mr Francis LEBLANC*

*Mme le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.*

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** *le 8 Décembre 2023*

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du procès-verbal : 10 Novembre 2023*
- *Délibération : programme voirie 2024-2025*
- *Délibération : adressage ; nouvelles dénominations de voies*
- *Informations et questions diverses*

### **Approbation du Procès-verbal du 10 Novembre 2023**

*Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2023.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal.*

### **Programme voirie 2024 et 2025**

*Mme le Maire informe le conseil municipal d'un léger désaccord sur le montant des travaux de voirie qu'autoriserait la Communauté de Communes du Pays de Tronçais : 16 600€.*

Mme le Maire conteste ce montant, dans l'impossibilité de vérifier à quelle décision il correspond exactement. Il n'apparaît pas de document officiel précisant l'attribution à la commune de ce montant de travaux par la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, notamment. Un rendez-vous est fixé avec M. le Président de la Communauté de Communes pour éclaircir cette situation.

A ce jour, Mme le Maire propose de maintenir le même montant que les années précédentes.

M. Francis LEBLANC précise que l'enveloppe des travaux était toujours de 60 000 € pour 2 ans. La compensation est basée sur les travaux de la CLECT, mais il n'y a pas eu de révision, sauf l'augmentation de 7 % votée et la diminution du fonds de compensation qui passe à 10 000 € au lieu de 15 000 €.

M. Francis LEBLANC fait remarquer qu'il n'y a pas très longtemps que des travaux ont été réalisés sur le chemin de la Croix. Mais il doit être plus fréquenté et la charge des véhicules plus lourde.

### **DEL 20231215001 : Programme Voirie 2024-2025**

Mme le Maire présente au conseil municipal, plusieurs devis du Syndicat de voirie d'Ygrande concernant la réfection, et des travaux de goudronnage à réaliser au titre de 2024 et 2025.

### **PROPOSITIONS 2024-2025**

Localisation des travaux	Montant du devis
Chemin « Les Colombières à la Ville aux châtaigniers »	14 390,00
Chemin de la Croix Charnais Les Vrines	16 760,10
<b>Total 2024</b>	<b>31 150,10</b>
Chemin de Chauvet	10 380,00
Chemin de la Croix	14 490,00
<b>Total 2025</b>	<b>24 870,00</b>
<b>Total HT</b>	<b>56 020,10</b>
Reports 2026	
Chemin de Carat	11 850,00
Chemin de la Chauffarderie	15 900,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants et de les soumettre pour approbation à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais :

Chemin « Les Colombières à la Ville aux châtaigniers »	14 390,00
Chemin de la Croix Charnais Les Vrines	16 760,10
<b>Total 2024</b>	<b>31 150,10</b>
Chemin de Chauvet	10 380,00
Chemin de la Croix	14 490,00
<b>Total 2025</b>	<b>24 870,00</b>
<b>Total HT 2024- 2025</b>	<b>56 020,10</b>

## Adressage

Mme le Maire informe le conseil municipal que la mise à jour des dénominations de la commune et numérotation des habitations est terminée. Un premier travail avait précédemment été effectué. la commission composée de la municipalité, de la secrétaire et d'un représentant du groupe « La Poste » a travaillé sur les lieux dits et certaines incohérences.

Mme le Maire précise :

- Que les numéros sont basés sur les habitations et non sur le kilométrage,
- Qu'un certificat d'adressage sera envoyé aux habitants dont l'adresse est modifiée

Mr Francis LEBLANC demande si le fisc a un accès dans le cas de changement d'adresse.

Mme le Maire répond que la Base Adresse Locale ainsi créée sera versée dans la Base Adresse Nationale. Chaque personne devra veiller à mettre à jour son adresse auprès de chaque organisme. Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193> permet de réaliser les modifications nécessaires.

### **DEL 20231215002 : Adressage dénomination des voies**

Mme le Maire présente au conseil municipal la liste des nouvelles dénominations d'adressage de la commune de Valigny, réalisée par la municipalité accompagnée d'un consultant du groupe La Poste.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués à l'ensembles des voies (tableau ci-joint),
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### NOUVELLES DÉNOMINATIONS COMMUNE DE VALIGNY

NUMERO	NOM DU LIEU DIT OU DE LA VOIE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	CADASTRE DEBUT DE VOIE	CADASTRE FIN DE VOIE
1	LD LE PIED A TERRE	IMPASSE DE LA COLONIE	AS0264 SE	AS0288 NE
2	LD LE PIED A TERRE	IMPASSE DU PIED A TERRE	AS0114 SE	AS0114 NE
3	LD LES BOULAISES	IMPASSE DES BOULAISES	AR0019 NE	AR0020 SE
4	CHEMIN DE LA PLATRIÈRE	PROLONGATION CHEMIN DE LA PLATRIÈRE	AP0134 SUD	AK0013 NORD
5	LD LES BOULATS	ALLÉE DES BOULATS	AL0031 EST	AL0029 NO
6	LD LES BOULATS	CHEMIN DES BOULATS	AL0050 NORD	AL0053 NE
7	LD LES AVIGNONS	CHEMIN DES AVIGNONS	AM0104 SUD	AL0071 SUD
8	LD LES LANDES	IMPASSE DES LANDES	AL0071 SUD	AL0076 NO
9	LD LES GRENOUILLÈRES	ALLÉE DES GRENOUILLÈRES	AL0071 SUD	AL0060 EST
10	LD LES BLAUDIÈRES	IMPASSE DES BLAUDIÈRES	AM0093 SE	AM0194 SE
11	CHEMIN PUIITS RENARD AUX AVIGNONS	ROUTE DU PUIITS RENARD	AP0007 NO	AM0114 SE
12	LD DARDENNES	IMPASSE DE DARDENNES	AP0109 NORD	AP0255 SO
13	CHEMIN DU MOULIN D'AURON AUX BALIVEAUX	CHEMIN DES BALIVEAUX	AN0138 SUD	AM0104 SUD
14	LD LA VILLE AUX CHATAIGNIERS	RUE DE LA VILLE AUX CHATAIGNIERS	AN0114 EST	AM0158 NO
15	CHEMIN DE LA RODERIE	ROUTE DE LA RODERIE	AP0150 EST	AT0088 NO
16	PLACE JEANNE MARIE GUYOT	PLACE JEANNE MARIE GUYOT	AB0146 NE	AB0135 NORD
17	ROUTE DE LURCY	ROUTE DE LURCY	AB0093 SO	AI0023 SE
18	LD L'HERMITAGE	IMPASSE DE L'HERMITAGE	AK0038 NO	AO0009 EST
19	LD LA PETITE MARIATTE	ROUTE D'EUUVY	AI0033 SO	AD0014 NORD

**NOUVELLES DÉNOMINATIONS COMMUNE DE VALIGNY**

NUMERO	NOM DU LIEU DIT OU DE LA VOIE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	CADASTRE DEBUT DE VOIE	CADASTRE FIN DE VOIE
20	LD LA MARIATTE	CHEMIN DE LA MARIATTE	AI0065 SE	AI0059 NORD
21	LD EUVY	IMPASSE D'EUUVY	AI0001 NO	AI0004 EST
22	LD LA GAULE	ROUTE DE LA GAULE	AO0003 NO	AO0194 SE
23	LD FONT JEAN	IMPASSE DE FONT JEAN	AO0194 SE	AO0023 NE
24	LD LA ROUGERIE	CHEMIN DE LA ROUGERIE	AO0194 SE	AO0068 NE
25	CHEMIN DE LA MARIATTE AUX COLOMBIÈRES	ROUTE DU BOIS DENIS	AO0194 SE	AM0043 OUEST
26	LD LA ROUESSE TREMBLAIX	IMPASSE DE LA ROUESSE TREMBLAIX	AO0043 SO	AO0040 NE
27	LD LA VILLATTE	IMPASSE DE LA VILLATTE	AO0099 SE	AO0204 SO
28	CHEMIN DE L'AURON	IMPASSE DE L'ABATTOIR	AB0224 SUD	AB0117 SE
29	LD FURROT	IMPASSE DE FURROT	AP0040 NORD	AP0054 SE
30	LD PLESSIS	IMPASSE DU PLESSIS	AH0038 EST	AH0023 SO
31	ROUTE DE L'ÉTANG	ROUTE DE BESSAIS	AB0043 SE	AW0128 NO
32	LD LES GRANDES BRUYÈRES	ROUTE DES BRUYÈRES	AV0027 SE	AV0045 SO
33	LD LES TAILLES	ROUTE DES TAILLES	AS0120 SO	AS0258 NO
34	CHEMIN DU PLAID A VILLEBON	ROUTE DE CARAT	AS0245 NE	AS0138 NO
35	LD LE PLAID	ROUTE DU PLAID	AW0146 NE	AS0280 SO
36	LD LES AILLOTS	ROUTE DES AILLOTS	AC0077 SE	AC0065 NE
37	LD LA CARRIÈRE	IMPASSE DE LA CARRIÈRE	AW0020 SO	AW0142 NO
38	LD LA CALANDRIE	IMPASSE DE LA CALANDRIE	AS0211 SO	AW0059 SE

NUMERO	NOM DU LIEU DIT OU DE LA VOIE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	CADASTRE DEBUT DE VOIE	CADASTRE FIN DE VOIE
39	CHEMIN DE CHAUVET A CARAT	CHEMIN DE CHAUVET	AS0149 SO	AS0156 NO
40	CHEMIN DU PETIT BOIS	IMPASSE DU PETIT BOIS	AS0029 SE	AS0036 NO
41	LD LE SABLON	IMPASSE DES SABLONS	AS0049 SE	AS0047 NORD
42	LD LE MOULIN DES CHAMPS	IMPASSE DU MOULIN DES CHAMPS	AE0040 SUD	AE0037 NO
43	ROUTE D'AINAY	ROUTE D'AINAY	AB0029 EST	AT0088 OUEST
47	LD LES BRUYERES	CHEMIN DES TAILLES	AR0001 NO	AR0011 SE
48	LD LA GAULE	IMPASSE DE LA GAULE	AO0164 NORD	AO0163 NE
49	LD LES GOBERELLES	IMPASSE DES GOBERELLES	AV0153 SUD	AV0159 NO
50	LD LE GÉNIPICOCHON	CHEMIN DU GÉNIPICOCHON	AT0136 NO	AV0104 SO
51				
52				

***Informations***

**1) Espace socioculturel :**

*Mme le Maire informe le conseil municipal que le plombier doit intervenir par rapport aux problèmes d'odeur (un élément est apparemment mal fixé sous les sèches mains).*

*M. Aimé CHEMINOT fait remarquer que ce problème a toujours existé depuis la mise en service de cet espace.*

M. Francis LEBLANC demande si le problème de cintrage de la baie vitrée du bar, au-dessus des portes de sécurité a été résolu.

Mme le Maire répond que les travaux de décoffrage et de rebouchage ont été réalisés avant l'été.

M. Aimé CHEMINOT signale qu'il persiste toujours un problème qui prend de plus en plus d'ampleur au niveau de la porte d'accès de l'espace associatif. Une intervention est également demandée à la Société Auriche pour réglage de ces portes.

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'intervention d'un technicien par rapport à la baie de brassage : certains réglages ont été refaits. Elle rappelle qu'une délibération de 2019 précisait, que la sonorisation et le vidéo projecteur étaient mis à disposition sur demande, sans accès à la régie.

## 2) Ancienne boulangerie « Route de l'Etang » :

Une étude a été réalisée par l'EPF Auvergne (Etablissement Public Foncier), auquel la communauté de communes du Pays de Tronçais adhère. Cet établissement intervient en amont des aménagements qui seraient éventuellement réalisés par la suite.

Les conclusions sont les suivantes :

- Les bâtis visités sont dans des états structurels visuels moyen nécessitant des travaux de sécurisation : - Les panneaux de polycarbonates de la cour intérieure doivent être retirés et les pannes sciées. - Les appuis des pannes du bâtiment A doivent être vérifiés et repris si nécessaire.
- Le jambage de l'ouverture Nord du bâtiment B doit être repris, le faux plafond du plancher haut de RDC retiré, l'ensemble étayé (compris linteau sous refend fracturé en combles) et le R+1 désencombré. Un diagnostic charpente et couverture doivent être réalisés. - Il en va de même pour le bâtiment C avec un retrait du faux plafond, un étalement du plancher et de l'appui de ferme. Un diagnostic de la charpente et de la couverture est nécessaire.
- Le chéneau encaissé entre les bâtiments B et C doit être vérifié. - En fonction du projet, le bâtiment rapporté D peut être démonté. Si la démolition ou la réhabilitation de cette construction venait à tarder, un suivi de couverture serait à prévoir.

L'estimation du bien s'élève entre 25 000 € et 30 000 € et le montant des travaux à prévoir serait conséquent. Ce n'est pas très engageant.

Mr Alain BECQUART pense que si la commune doit investir, il serait plus judicieux d'acheter l'ancienne boulangerie située « Route de Couleuvre ». Les travaux de rénovation serait moins onéreux.

## 3) Panneau numérique :

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'installation du nouveau panneau « place Jeanne-Marie GUYOT ».

Une formation pour la prise en main est à venir.

## 4) Recensement de la population :

Mme le Maire informe la municipalité que la commune a reçu 2 candidatures : l'une concernant une habitante de la commune d'Isle-et-Bardais et l'autre un habitant de la commune de Valigny.

La priorité a été donnée à la personne domiciliée sur notre commune.

**5) Dépôt de pain :**

*Mme le Maire informe le conseil municipal, que suite à la fermeture du « Relais de la Forêt » pour travaux, l'Association « Les Berges de l'Auron » organise un dépôt de pain et vente du journal, sur inscription, à l'espace associatif de 8h à 10h.*

**6) Petit équipement :**

*Mme le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'un ordinateur (bureau du Maire) prévu au budget primitif 2023, pour un montant de 1 152 € TTC.*

*L'ancien est mis à la disposition de l'Agent en charge de l'Agence Postale pour les mises à jour du site internet.*

**7) Divers :**

*M. Francis LEBLANC demande si la commune ne pourrait pas prendre contact auprès des services du conseil départemental pour mettre en place une sensibilisation à la sécurité routière des séniors.*

*Mme Le Maire répond que la commune va se renseigner.*

*M. Aimé CHEMINOT demande si l'agent technique ne pourrait pas faire le balayage jusqu'à ces gites « Route d'Ainay ».*

*M. Franck DEUSS précise que le syndicat de voire d'Ygrande doit intervenir avec la balayeuse très prochainement.*

***Sans autre question, la séance est clôturée à 20h.***